Vol. XVII. Saint-Boniface, Manitoba, 18 Octobre 1888 No. 52.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne.......12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

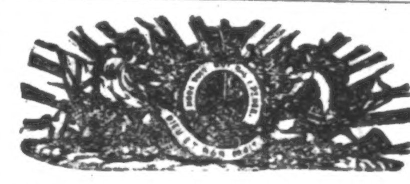
LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.







CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au maître général de postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 2 novembre prochain, pour transport des malles de Sa Majesté, sur contrats offerts pour quatre ans, sur chacune des routes suivantes, à partir du 1er janvier:

BALCARRES ET INDIAN HEAD *vià* ABERNETHY, KATEPWE ET BLACKWOOD,

une fois par semaine, distance calculée, 37 milles.

BALCARRES ET INDIAN HEAD *vià* ABERNETHY ET KATEPWE,

une fois par semaine, distance calculée, 27 milles.

BLACKWOOD ET INDIAN HEAD,

une fois par semaine, distance calculée, 13 milles.

KINISTINO ET PRINCE-ALBERT, *vià* PUCKHAN, HATCRO ET HASKANA,

une fois par semaine, distance calculée, 48½ milles.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions des contrats offerts peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de postes mentionnés et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureau de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste,
Winnipeg, 28 sept 1888.
3ins.4.10.88.

REPRODUCTIONS.

LES FEUILLES MORTES.

Les premiers souffles de l'automne
Glaçaient déjà le front des ombreuses forêts,
Et les fleurons de leur couronne
Roulaient sur le gazon, si parfumés et frais!

Les feuilles encor frémissantes
S'arrachaient à regret de leurs riants séjours,
Comme ces âmes gémissantes,
Pleurant sur des amis qu'on laisse pour toujours.

Ah! c'était bien leur triste plainte
Que les ailes du vent portaient jusqu'au ciel bleu,
Quand, dans une suprême étreinte,
Elles jetaient aux bois leur éternel adieu.

C'est que, sur la branche posées,
Elles dormaient le soir dans de si doux berceaux!
Au matin, les blanches rosées
Les décoraient toujours de si brillants joyaux!

Pourtant leur beauté virginale
N'a pu fléchir le sort. Elles sont là gisant,
Couvertes de pourpre royale,
Etincelantes d'or, sous les pieds du passant.

Hélas! Comme ces belles mortes,
Que d'autres sont tombés! Vierges, adolescents
Aux fronts purs, joyeuses cohortes
Que conduit au tombeau la main froide du temps!

La terre s'engraisse des cendres
Que tout être ainsi mêle aux divers éléments.
On ne peut sur les gazons tendres
Faire un pas sans presser de sacrés ossements.

Tout ce qui respire, ô mystère!
Doit mourir comme l'homme et le vert rameau.
Toutes les splendeurs de la terre
Ne sont que l'ornement d'un superbe tombeau.

Mais lorsque la brise bénie
Du printemps reviendra, les forêts reprendront
Leur feuillage et leur harmonie,
Et les cœurs, d'allégresse et d'amour frémiront.

Un jour aussi la triste tombe,
Sous le souffle divin, semblera tressaillir,
Et les corps, comme la colombe,
S'envoleront aux cieux pour ne jamais mourir.

M.**

PENSÉES.

—Il n'y a pas de vie heureuse, il y a seulement des jours heureux.

—Un peuple se repose dès qu'il a conquis ses droits, il s'affaiblit dès qu'il se repose.

La vraie démocratie est celle qui permet à chaque individu de donner son maximun d'efforts dans le monde.

—L'avenir promet; c'est le présent qui paye, et il faut être en bonne intelligence avec celui qui tient les clefs de la caisse.

—Les vertus de la femme empêchent l'homme de douter du bien; sa foi fait croire en Dieu; son espérance fait croire en l'autre vie; les inépuisables trésors de sa charité font croire au ciel et en donnent un avant-goût, et sa prière s'étend comme un ombrage protecteur sur toutes les vertus de la famille.

—Vous êtes faibles parce que vous êtes divisés; vous êtes divisés parceque vous n'avez point de lien commun qui vous unisse; et vous n'avez point de lien commun parceque vous n'avez que des intérêts et point d'amour, et vous n'avez point d'amour, parceque vour n'avez point de foi. Croyez et vous aimerez; aimez et vous serez unis; soyez unis et vous serez forts.

L'EXTERRITORIALITÉ!

Il restait encore au Pape une souveraineté bien restreinte, presque dérisoire, non pas même sur toute la cité Léonine, mais sur l'étroit espace enfermé dans les murs du Vatican. Cette souveraineté, les usurpateurs de Rome avaient donné leur parole d'honneur de la respecter. Le flot révolutionnaire a tout emporté. Il n'a fallu à M. Crispi qu'une décision imposée d'office au Conseil d'État pour anéantir ce dernier vestige du pouvoir temporel des Papes. Désormais, on prétend traiter le Vicaire de Jésus-Christ comme un simple sujet italien, le citer à la barre des tribunaux, assujettir ses contrats aux droits d'enregistrement, sous peine de nullité, d'amendes et de poursuites, ouvrir les portes de son palais aux huissiers et aux agents du fisc. C'est le comble de l'insolence dans la spoliation! Le Pape qui, du consentement de toutes les nations du globe, peut accréditer et recevoir les ambassadeurs, négocier des traités, décider parfois en arbitre suprême les différends des plus grands potentats de l'Europe, vient d'être réduit, par le despotisme d'un ministre brouillon, à la condition de simple sujet du roi d'Italie. Le Dieu des justices, qui est le Dieu patient, ne tolèrera pas toujours de tels excès. Il saura tôt ou tard replacer toutes choses dans l'ordre. La situation présente n'en est pas moins lamentable, et les liens de la captivité pontificale vont se resserrant de plus en plus.

Chose étrange, en effet! Les ambassadeurs, les agents diplomatiques accrédités auprès du Saint-Siège jouissent dans Rome même du privilège de "l'exterritorialité," privilège qui entoure leur palais d'immunités souveraines sur ce sol étranger, comme s'ils abritaient sous leurs toits l'indépendance de leurs pays respectifs. Mais ces droits que les représentants du Pape trouvent partout à l'étranger, que les représentants de l'étranger emportent avec eux auprès du Pape, le Pape, d'après la jurisprudence nouvelle, ne saurait les garder pour lui. Italien sur une terre italienne, personne et propriété, tout dans Léon XIII relèverait du roi d'Italie, comme toute la terre de Madagascar et tout ce qu'elle porte relève, en dépit de tous les traités, de la reine Malgache.

Nous ignorons si les puissances européennes consentirons à voir les intérêts les plus élevés de leurs sujets catholiques livrés à l'arbitraire de la Révolution, dont l'ambition est de piétiner les tiares des Papes et les couronnes des rois. Mais ce que nous savons, c'est qu'à l'heure des crises sociales où nous sommes entrés, tout amoindrissement de l'influence catholique perpétré avec la complicité ou l'approbation tacite des souverains, est un crime de lèse-civilisation, un acte de ce socialisme néfaste qui menace non moins la religion que les têtes couronnées. La Papauté sortira toujours ou indemne ou plus forte de ces ruines sociales que les sectes ont hâte d'amonceler; mais il n'est écrit nulle part que ceux qui abandonnent la défense de l'Église se relèveront avec elle.

L'abandon des causes justes s'expie un jour ou l'autre; si le châtiment n'atteint pas toujours ici-bas les premiers coupables, il poursuit leurs descendants de génération en génération. Malheur aux insulteurs de Jésus-Christ dans la personne de son Vicaire! Leur sort est à plaindre; car, dit le poète:

Il est des crimes tels
Que, même l'arbre mort, ses fruits sont [immortels.

F. CLAUZEL, S.J.

LES PLUS GRANDS ÉTATS DU MONDE.

Les Etats-Unis sont aujourd'hui l'Etat du monde civilisé qui a la plus grande population après la Russie. Dans vingt ans, suivant la prsgression actuelle des divers Etats, ils seront au premier rang et compteront plus de 120 millions d'habitants.

A l'heure présente, la Russie a 105 millions d'habitants; les Etats-Unis, 62 millions; l'Allemagne, 47; la France, 38; l'Autriche-Hongrie, 38; la Grande-Bretagne, 37; l'Italie, 30; l'Espagne, 17.

Au prochain recensement décennal, en juillet 1890, les Etats-Unis auront 67 millions d'habitants; en 1900, 95; et à la troisième décade, en 1910, 124 millions. A cette dernière date, la Russie aura atteint 120 millions; mais elle sera devancée par les Etats-Unis.

L'accroissement des Etats-Unis depuis un siècle est sans égal et n'a pas de précédent dans l'histoire des peuples.

Au premier recensement, en 1790, ce pays comptait seulement 2,929,214 habitants; dans les décades suivantes; 6 millions, 7, 9, 13, 17, 23, 31, 38 (en 1870) et 50,155,273 (en 1880).

La progression a été en moyenne de plus de 30 p. c. par décade.

Comme territoire, la Russie, avec ses 8,138,541 milles carrés, a la plus vaste étendue; elle compte seulement 10 habitants par mille carré; viennent ensuite les Etats-Unis, avec 3,602,990 milles carrés et 14 habitants par mille carré.

Quels immenses territoires à exploiter! surtout si l'on considère que l'Angleterre compte 289 habitants par mille carré; l'Allemagne, 216, et la France 180.

Nos enfants verront assurément une situation politique, économique, militaire, toute nouvelle entre les divers peuples civilisés du globe; les Américains et les Russes joueront un rôle prépondérant, énorme; et les facilités de rapport et de transport par la vapeur et l'électricité ajouteront encore à ces forces nouvelles.

L'ÉLECTION DU PRESIDENT DES ÉTATS-UNIS.

La procédure pour l'élection d'un Président des Etats-Unis est assez compliquée, dit un de nos confrères américains.

Les électeurs ne votent pas directement pour les candidats à la présidence. Chaque Etat forme un collège électoral appelé *électeurs présidentiels*, dont le nombre est le même que celui des membres du Congrès pour cet Etat.

Le nombre des membres du Congrès varie dans chaque Etat suivant la population. Le nombre des sénateurs fédéraux seul est fixe. Chaque Etat, fût-il grand et populeux comme celui de New-York, ou moindre en territoire et inférieur en population comme le Delaware, n'a droit qu'à deux sénateurs. C'est ce qui représente la souveraineté distincte des Etats. La chambre fédérale des représentants est basée sur le chiffre de la population.

La constitution des Etats-Unis décrète comme suit, au sujet de l'élection du président: "Chaque Etat choisira de telle manière que la législature indiquera un nombre d'électeurs égal au nombre des sénateurs et députés à la chambre des représentants que l'Etat a le droit d'avoir au Congrès."

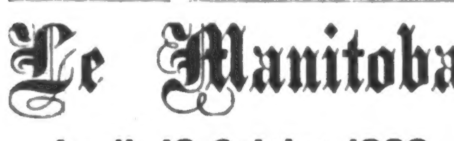
En prenant le Massachusetts comme un exemple, nous allons nous rendre compte du *modus operandi* de ce système.

Ainsi l'état du Massachusetts a droit par sa population à 12 membres à la chambre fédérale des représentants, et à 2 sénateurs, soit 14 membres du Congrès en tout. Alors, suivant l'article de la constitution cité

plus haut, le Massachusetts a droit à 14 "électeurs présidentiels." Et le vote électoral du Massachusetts est de 14. Ainsi, les républicains réunis en convention nomment 14 "électeurs présidentiels," et les démocrates en font autant. Et chaque personne qui a le droit de suffrage, votent pour les uns ou les autres de ces 14 "électeurs présidentiels."

Les 14 qui ont reçu le plus grand nombre de voix se réunissent à Boston (c'est-à-dire dans la capitale), le deuxième lundi du mois de janvier, après le vote populaire de novembre. C'est là que ces électeurs procèdent au choix du président et du vice-président des Etats-Unis au scrutin secret. La même chose se fait dans tous les Etats. Le résultat de tous ces scrutins est envoyé au président du sénat à Washington.

Le peuple a d'abord élu ses "électeurs présidentiels;" ceux-ci se sont réunis et ils ont envoyé à Washington le résultat de leur scrutin. En troisième lieu, les deux chambres du Congrès se réunissent à Washington, le deuxième mercredi de février, et, en leur présence, le président fait le décompte des bulletins reçus des divers Etats. Le candidat qui reçoit la majorité des voix est élu. Le nombre des voix est égal à celui des membres des deux chambres du Congrès, soit 401. C'est-à-dire qu'il y a dans tous les Etats-Unis 401 "électeurs présidentiels," qui seuls votent directement pour le président.


Jeudi, 18 Octobre 1888.

PROROGATION DE LA LEGISLATURE

La première session de la septième législature de Manitoba s'est terminée mardi, son honneur le lieut.-gouverneur ayant prorogé la chambre ce jour-là même.

La chambre se réunit à 4 heures, et les membres suivants sont présents :

Ministériels—Hons. MM. Greenway, Jones, Martin, Prendergast, et MM. Campbell (Winnipeg-Sud), Thomson (Emerson), Crawford, Hettle, Dickson, Smith, Gelley, Young, McMillan, McKenzie, Campbell (Souris), Colcleugh, Sifton, Graham, Harrower, Fisher et Jérôme.

Oppositionistes — Hon. M. Norquay, et MM. Gillies, Wood, O'Malley et Marion.

Il n'y eut rien d'extraordinaire avant la prorogation et tout ce qu'il y eut de fait fût que le gouvernement répondit à différentes questions qui lui étaient posées.

M. A. M. Campbell, le député de Souris, demanda si le Northern Pacific avait proposé au gouvernement de pousser sa ligne jusqu'aux campagnes de Souris.

L'hon M. Martin répondit que le gouvernement avait reçu une offre à cet effet, en autant que les circonstances le permettaient, pour une garantie de $5,000 par mille. Le gouvernement s'attendait à cette proposition ; les arpentages devront être commencés de suite pour localiser la ligne, et elle sera construite de bonne heure l'été prochain.

M. E. J. Wood, député de Cypress, désirait savoir si le gouvernement pouvait le renseigner sur la route que l'embranchement de Morris et Brandon prendrait.

L'hon. M. Greenway dit que c'était le désir du gouvernement et celui de la compagnie, supposait-il, que cette ligne passât là où elle pourrait offrir plus d'avantages à la population vivant entre les deux lignes du Pacifique Sud-Ouest. La ligne de Morris à Brandon, pour cela, devrait passer au sud de la Montagne du Tigre, probablement dans le township 5.

L'hon. M. Norquay demanda si le gouvernement ferait connaître les taux de fret qu'il avait obtenu sur la ligne jusqu'à Duluth.

L'hon. M. Martin répondit que lorsqu'ils obtinrent ces taux du *Northern Pacific*, ils convinrent de ne pas les publier avant d'en être autorisés par la compagnie.

A ce moment son honneur le lieut.-gouverneur Schultz entra dans la chambre et étant monté sur le trône lut le discours suivant :

M l'Orateur et Messieurs de
l'Assemblée Législative,

C'est un plaisir pour moi de vous annoncer aujourd'hui la prorogation de la législature, sachant que les raisons qui ont occasionné l'ajournement de vos délibérations, il y a quelques temps, n'existent plus aujourd'hui, et ayant confiance que la politique de chemin de fer que vous avez entrepris de mener à terme pendant cette session ne rencontrera pas d'obstacle et pourra se développer complètement dans l'intérêt de la province.

La session qui va finir, bien qu'une des plus courtes qui aient été tenues en cette province, restera mémorable par l'introduction ici d'une puissante compagnie de chemin de fer, qui, je n'en doute pas, donnera à notre population l'avantage de la concurrence, et par là même marquera une ère nouvelle dans l'histoire du pays.

Les rapports que nous avons reçus jusqu'ici sur les récoltes, quoiqu'encore incomplets, montrent qu'il y aura une quantité considérable de grains à exporter, et je sais que vous vous joindrez à moi pour remercier le Dispensateur de tous biens des bénédictions qu'il a accordées au travail de nos cultivateurs. Je vous remercie des appropriations que vous avez votées pour le service public, et je sais qu'elles seront dépensées dans le plus grand intérêt de la province.

Je vous relève maintenant de vos devoirs, et personnellement, je fais les meilleurs souhaits pour vous bonheur.

ENCORE L'ANE

Dans le dernier numéro de la feuille de Clarke, M. J. Ernest Cyr, *rédacteur en-chef, s. v. p.*, n'a que deux colonnes, cette fois, sur *Le Manitoba* et M. LaRivière, et, encore, de ces deux colonnes, faut-il en déduire une qui est une reproduction de l'autre journal de Clarke, le *Winnipeg Siftings*.

Ainsi, voilà qu'à une semaine d'intervalle, M. J. Ernest Cyr, *rédacteur-en-chef, s. v. p.*, qui, dans son numéro du 4 octobre, répudiait le *Siftings* et ses avancés ignobles et mensongers à propos du mariage catholique, se complait à reproduire les écrits du même journal. Pour nous, il n'y a là aucune surprise, M. Clarke n'est-il pas l'homme tout puissant à la petite feuille où M. J. Ernest Cyr, *rédacteur-en-chef, s. v. p.*, prend ses ébats, de même qu'il commande en maître au *Siftings*.

Les deux Clarke et Cyr, quel joli trio ! Trois déconfits en tout et de toute manière, voilà la réduction de ce grand triumvirat à sa plus simple expression.

Mais nous oublions de qui nous nous occupons tout particulièrement. C'est de l'ex-conservateur, l'ex-indépendant et aujourd'hui le libéral à tous crins en politique. C'est de l'ex-député du comté de Carillon dont les électeurs l'ont envoyé promener comme l'ont fait dernièrement ceux de Saint Boniface, de l'ex-maire et conseiller de ville, de l'ex co-propriétaire d'un journal à Chicago, de l'homme enfin qui, il est vrai, eut l'incomparable audace de se présenter pour les communes, mais à qui, après tout, il resta assez de bon sens pour se laisser battre à plate couture. C'est de cet homme-là dont nous parlons. N'est-ce pas que l'on dirait d'une chose du passé tant il a d'ex à son avoir ? Mais non, aujourd'hui, il est *rédacteur-en-chef* par la grâce des Clarke, s. v. p., de même qu'il l'était par sa propre puissance à Chicago, où, après environ trois mois d'une pénible existence, son journal, *L'Avenir National*, tombait pour ne plus se relever, malgré les sacrifices de ses amis, malgré surtout son voyage à Saint-Boniface pour retirer une indemnité parlementaire que M. LaRivière, avec sa bonté ordinaire, parvenait à lui obtenir du gouvernement dont il faisait alors partie.

On peut voir que pour ce dernier bienfait, comme pour tous les autres, M. Cyr a gardé un impérissable souvenir ! Où aller chercher la cause de ce peu de mémoire, la réponse est facile : c'est dans la passion qui fait chez certains individus, comme M. Cyr, que de tout ce qui est au monde l'on estime que soi.

C'est le même orgueil qui le faisait insulter quelques-uns de ses partisans le lendemain de la dernière élection, comme s'il leur avait fait une faveur en leur permettant de voter pour lui, et comme s'il eut voulu qu'on ne l'oubliât jamais, puisqu'en pleine rue il criait qu'il voulait *en étamper une quarantaine avec un fer rouge*, et qu'il allait ensuite dans un des principaux magasins de la ville se faire rappeler à la raison et au sentiment de dignité qu'un homme qui prétend occuper une certaine position dans une société de bon aloi doit toujours conserver.

Vous auriez dû encore vous souvenir de cette leçon, M. Cyr, quand au cours du débit de vos ineffables inepties, vous réveillez les morts pour parler d'une simple élection de conseiller et en profitez pour injurier un homme qui peut ne savoir pas signer son nom aussi bien que vous, mais qui certainement jouit d'une réputation de probité dont vous auriez raison d'être jaloux.

C'en est assez pour aujourd'hui. Vous aurez le chic incomparable de répondre et nous aurons le grand luxe de revenir vous entretenir encore. Pauvre Cyr !

Nouvelles Politiques.

—L'assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest se réunira en session, à Régina, le 31 octobre courant.

—Le revenu du Canada pour le mois de septembre s'est élevé à $3,267,450 et la dépense à $1,615,597.

Le revenu total des mois de juillet, août et septembre a été de $9,527,644 et la dépense de $6,767,137.

Ce qui fait un surplus de deux millions et trois quarts pour les premiers mois de l'année fiscale courante.

La dette brute au 30 septembre était de $233,312,907, soit une diminution d'un million et un quart sur le mois précédent.

La dépense à-compte du capital s'est élevée à la fin du mois de septembre dernier à $5,740,000.

—Le bref de l'élection de Cariboo a été adressé à l'officier rapporteur, M. Stevenson, de Quesnelle, C.B. C'est ce dernier qui, d'après la loi, fixera la date de la présentation des candidats et de la votation. La nomination, toutefois, ne doit pas avoir lieu avant quinze jours ni plus tard que trente jours après que la proclamation aura été affichée, et la votation, pas avant quinze jours ni plus tard que trente jours après la nomination.

L'élection du comté de Shelburne a été retardée d'une semaine, c'est-à-dire jusqu'au 22 courant, par l'officier rapporteur, à cause du retard qu'il a éprouvé dans la réception de la proclamation.

Ces deux élections faites, il ne restera plus que deux sièges vacants aux communes : Provencher, Manitoba ; Northumberland-Est, Ontario.

TROIS SAINTS DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

Les RR. Pères Jésuites célèbreront la semaine prochaine un Triduum solennel en l'honneur des trois saints de leur compagnie canonisés cette année par le Souverain Pontife. Mardi, le 23 du présent mois, on célèbrera, dans la chapelle du Collège, la fête de Saint-Alphonse Rodriguez, frère coadjuteur, mort au collège de Majorque en 1617.

Le mercredi, 24, sera consacré à la mémoire de Saint-Pierre Claver, l'apôtre des Nègres, mort à Carthagène, le 8 septembre 1654.

Ces deux jours, il y aura messe de communauté à 8 heures, et le soir à cinq heures et quart, panégyrique du saint, suivi du salut solennel. Monsieur le curé Azarie Dugas prononcera le panégyrique de Saint-Alphonse Rodriguez, et le Rév. Père Fox, O.M.I., celui de Saint-Pierre Claver.

Le jeudi, 25, solennité de Saint-Jean Berchmans, mort à Rome le 13 août 1621.

Messe de communion à sept heures. Les Messieurs de la ville peuvent y assister et sont invités à y faire la sainte communion.

A 10 heures, grand'messe et panégyrique ; à 5 heures, vêpres solennelles et salut.

Le panégyrique sera prononcé par M. l'abbé Cherrier, curé de l'Immaculée Conception.

Nous sommes heureux de pouvoir donner les notices biographiques de ces trois saints.

SAINT-ALPHONSE RODRIGUEZ.
31 OCTOBRE.

Saint-Alphonse Rodriguez naquit à Ségovie, en Espagne, le 25 juillet 1531. Il fut instruit des vérités de la foi par deux des premiers Pères de la Compagnie de Jésus, ce qu'il regarda comme une des plus grandes grâces accordées à un enfant.

Après un an d'études à l'université d'Alcola, son père étant mort, il fut rappelé par sa mère pour l'aider dans son commerce et l'éducation de ses enfants. Alphonse obéit. Quelque temps après, pour ne pas déplaire à sa mère, il se maria. Ses affaires ayant mal réussi et la mort lui ayant enlevé successivement sa femme et ses deux enfants, dégagé de tout bien ici-bas, il résolut de se consacrer au service de Dieu, comme frère coadjuteur dans la Compagnie de Jésus. Il exerça pendant près de 40 ans, au collège de Majorque, l'humble emploi de frère portier. Son union à Dieu, son obéissance, son humilité, son amour de la croix et sa dévotion à Marie qui étaient incomparables, l'y élevèrent à un haut dégré de sainteté. Il mourut à l'âge de 72 ans, le 31 octobre 1617.

SAINT-PIERRE CLAVER, APÔTRE DES NÈGRES.
9 SEPTEMBRE.

Saint-Pierre Claver naquit à Verdu, en Espagne, de parents plus illustres encore par leur piété que par leur noblesse qui était très-ancienne. Ayant dit adieu au monde où il aurait pu occuper un rang très-élevé, il entra à Tarrangone, au noviciat des Pères Jésuites qu'il avait eus pour maîtres. Il s'y distingua par une grande ferveur et une fidélité parfaite à observer toutes les prescriptions de la règle. Pendant qu'il étudiait la philosophie à Majorque, il se lia de suite avec le portier de la maison qui devait un jour monter avec lui sur les autels. Saint-Alphonse Rodriguez, son ami, devenu son guide dans la sainteté, lui révéla qu'il serait un jour missionnaire dans les Indes Occidentales. Il fut en effet envoyé à Carthagène, où il se consacra par vœu à évangeliser les nègres. Il déploya, dans cet apostolat, un dévouement et une patience héroïques. Les nègres l'appelaient leur "Bon Père." Il en baptisa plus de 10,000 de sa main et Dieu multiplia les miracles pour venir en aide à son zèle et à sa charité. Il mourut le 8 septembre 1654.

SAINT JEAN BERCHMANS.
13 AOUT.

Saint-Jean Berchmans naquit à Diest en Belgique, le 13 mars 1599. Il se fit remarquer dans sa première enfance par une innocence de mœurs et une pureté tout angéliques. Externe au collège des Jésuites de Malines, il parut un modèle accompli de l'écolier. A 17 ans, il entra dans la Compagnie de Jésus. On crut voir revivre en lui Saint-Louis de Gonzague, tellement il s'attacha à lui ressembler par ses vertus. Il se distingua surtout par une vigilance constante sur ses sens, une affection très grande aux choses de Dieu, une fidélité scrupuleuse aux moindres observances religieuses ; enfin, par une tendresse toute filiale pour la Sainte-Vierge. Il relevait ces vertus par une aménité de caractère telle, qu'on l'avait surnommé "le joyeux." Ce fut au collège romain où il étudiait la philosophie, que, mûr avant l'âge, il il s'éteignit doucement le 13 août 1621. Il voulut, en mourant, tenir entre ses mains son crucifix, son chapelet et sa règle. Ces trois objets avaient fait les délices de sa vie religieuse ; ils furent sa consolation à sa mort.

ACTIONS POUR LIBELLE.

Dans la cause de l'hon. M. Martin, procureur-général, contre M. Acton Burrows, président de la Cie d'Imprimerie du *Call*, de Winnipeg. l'enquête préliminaire au eu lieu mardi devant le Col. Peebles, et, comme on devait s'y attendre, la cause sera jugée par un tribunal supérieur.

Après le procureur-général, c'est le tour de l'hon. premier ministre, M. Greenway. Mardi il a intenté simultanément des poursuites contre le *Call* et le *Free Press*, aussi à propos des accusations qui ont été portées contre lui dans l'affaire des négociations avec la Cie du Northern Pacific et autres.

Le public attendra avec impatience l'issue de ces différents procès qui ne peuvent manquer de mettre à découvert bien des choses restées secrètes jusqu'à ce jour.

VISITE PASTORALE.

Au commencement de la semaine, Mgr l'archevêque de Saint-Boniface a été donner la confirmation dans les paroisses de Saint-Charles, Saint François-Xavier et Saint-Eustache. Sa Grandeur est allée en voiture jusqu'à Marquette et est revenue par les chars.

Malgré le mauvais temps, nous avons la satisfaction de voir que ce voyage n'a pas altéré l'amélioration qui se manifeste dans la santé de Mgr.

Pendant son séjour à Saint-Charles, Sa Grandeur a donné les ordres mineurs à MM. les abbés Turcotte et Cameron.

Mgr l'Archevêque a constaté avec plaisir le progrès de la nouvelle paroisse de Saint-Eustache. L'église n'est point finie, mais la voûte est faite et les offices s'y font d'une manière convenable. Le presbytère sera prêt dans quelques semaines et tout annonce prospérité pour la nouvelle localité qui compte déjà 55 familles.

BENEDICTION DE L'HOPITAL.

Les travaux de l'Hôpital de Saint-Boniface étant à peu près terminés, la bénédiction solennelle s'en fera dimanche prochain, à 4 heures, à l'issue des vêpres. Mgr l'archevêque fera la bénédiction lui-même.

Cette cérémonie ne manquera pas d'attirer un concours nombreux, et, disons-le, un concours nombreux de personnes généreuses qui se feront un devoir, à l'occasion de cette cérémonie, de faire une bonne offrande à la charitable institution.

Le nouvel hôpital est un bel édifice, très-bien fini, qui fait l'honneur de notre ville et qui réunit toutes les conditions du confort et même de l'élégance. Le site est très-beau. Toutes les améliorations modernes y ont été introduites, en un mot, rien n'a été épargné pour faire une bâtisse où les malades trouveront tout ce qui peut contribuer à les ramener à la santé.

Nous répétons donc que nous sommes convaincu que la population comprendra son devoir et se montrera généreuse. Les dignes religieuses qui nous font tant de bien ont dû contracter une dette assez considérable pour mener les travaux de l'hôpital à bonne fin ; à nous de leur venir en aide lorsqu'elles n'épargnent rien pour nous être utiles.

LE BAZAR DE SAINT-FRANCOIS-XAVIER.

Le bazar qui vient d'avoir lieu à Saint-François-Xavier, a donné la jolie recette nette de $800.00.

Il est à regretter lorsque tout a été si bien dans ce bazar que quelques jeunes gens se soient oubliés au point de profiter des ténèbres de la nuit pour causer des désagréments à des personnes qui n'avaient été à Saint-François-Xavier que pour être utiles à la paroisse. Les auteurs de cette malencontreuse circonstance étaient sous l'effet de la boisson. Nous sommes heureux d'apprendre que ceux que l'on avait avait soupçonné d'abord, ne sont pas les coupables. Fondés ou non fondés, les soupçons se reportent maintenant sur des étrangers à la paroisse.

Nous aimons à croire que la paisible et honnête population de Saint-François-Xavier ne compte pas, dans ses limites, des jeunes gens si mal élevés. Couper des harnais, briser un fanal de voiture et voler un fouet et une couverture ne sont pas des exploits qui puissent faire honneur à qui que ce soit, et nous savons que les paroissiens de Saint-François-Xavier sont humiliés de cet incident, tout comme ils sont reconnaissants aux personnes de Saint-Boniface et de Winnipeg qui sont allées contribuer au succès si marqué de leur bazar.

SEPT EXCURSIONS PAR LE PACIFIQUE.

La Compagnie du Pacifique a organisé une série de sept excursions pour les provinces d'Ontario et de Québec. Ainsi de Winnipeg et des environs l'on peut se rendre a Montréal pour la somme de $40.

Voici les dates de ces sept excursions : 5 novembre, 12 novembre, 20 novembre, 27 novembre, 3 décembre, 11 décembre et 17 décembre.

COLLEGE DE SAINT-BONIFACE.

Il y aura, vers le 10 janvier 1889, une loterie avec séance dramatique et musicale au profit des jeux. Tous les parents et amis des élèves, qui ont si bien encouragé la dernière loterie il y a deux ans, sont invités à fournir encore quelque chose cette année. Le conseil des jeux a besoin de leur concours plus que jamais, car, entre autres dépenses, il lui faudra payer cette année un puits avec pompe et conduit pour le rond à patiner. Comme tout le monde a paru satisfait, il y a deux ans, le tirage se fera absolument de la même manière.

Nouvelles Religieuses.

—Melle Marie Rose Marion, fille de M. Louis Marion, et Melle Boucher, fille de M. Jean-Baptiste Boucher, tous deux de la Saskatchewan, sont entrées au noviciat des RR. Sœurs de la Charité, de Saint-Boniface, lundi dernier.

L'entrée de ces deux demoiselles porte à quinze le nombre des novices de l'institution. Ce chiffre n'avait pas été atteint depuis la fondation de l'établissement à Saint-Boniface

—L'opinion générale, disent nos échanges de Québec, est que M. l'abbé P. L. N. Bégin sera nommé évêque de Chicoutimi.

—Il est rumeur qu'en vertu d'une récente ordonnance de Sa Sainteté Léon XIII, désormais l'évêque de Toronto sera choisi par l'assemblée des évêques de la Puissance du Canada et des prêtres de Toronto, et que le choix sera soumis à la ratification du Pape.

—Les deux archevêques et les deux évêques du district de Montréal, Mgr Fabre, archevêque de Montréal, Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, Mgr Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe, et Mgr Lorrain, vicaire apostolique de Pontiac, vont se trouver ensemble à Rome. Mgr Fabre est parti le premier, au mois d'août, Mgr Moreau et Mgr Lorrain sont partis la semaine dernière, et Mgr Duhamel est parti samedi dernier.

L'inauguration du séminaire canadien sera ainsi des plus imposantes, et c'est un événement assez important dans l'histoire du Canada catholique pour qu'on se félicite de voir notre épiscopat y figurer de cette manière.

Nouvelles d'Europe

—L'empereur Guillaume a enfin fait son voyage à Rome. En arrivant au Quirinal l'empereur fut reçu par le comte Grannotti, maître des cérémonies, et conduit au salon de réception où la reine l'attendait, entourée des dames de la cour. Après avoir salué la reine, l'empereur reçut les ministres, les chevaliers de l'ordre de l'Annunziata et les présidents du Sénat et de la Chambre des députés. Il leur adressa à chacun quelques paroles, mais s'entretint plus longuement avec les ministres de la guerre et de la marine.

Les présentations terminées, l'empereur donna le bras à la reine et se rendit au balcon central suivi du roi Humbert et de sa suite.

Une foule de 50,000 personnes était massée en face du palais. Dès que l'empereur parut la foule éclata en applaudissements et se mit à agiter des drapeaux allemands et italiens.

Après de longues et difficiles négociations on a constaté qu'il était impossible à l'empereur d'aller au Vatican avant d'avoir reçu les dignitaire officiels italiens.

Les salles du Vatican étaient pleines d'animation, cet après-midi, quand, à une heure et demie, l'empereur Guillaume est arrivé, accompagné de son frère le prince Henri de Prusse, du comte Herbert Von Bismark, du ministre Von Schloezer, des représentants prussiens au Vatican et de plusieurs autres personnes de sa suite.

Les membres de la cour pontificale avaient reçu instruction d'être présents à une heure, et, à une heure et demi, quand l'empereur fit son entrée, le pape s'est avancé jusqu'à la salle du trône, à la rencontre de l'empereur, à qui il a donné une accolade toute paternelle. Le pape et l'empereur sont alors entrés dans la première salle de réception, où ils sont restés seuls. Pendant ce temps, la suite de l'empereur a été reçue par la cour papale, dans l'anti-chambre. Les présentations ont été faites par le ministre Von Schloezer et Mgr Macchi.

Après l'audience, le pape a causé avec les amis de l'empereur et il a eu des paroles très affectueuses pour le prince Henri et le comte Bismarck. L'empereur, accompagné du cardinal Rampolla et escorté des autres membres de la cour papale, a visité les musées du Vatican, qu'il a beaucoup admirés.

Au départ, les cardinaux et les nonces ont fait escorte à l'empereur jusqu'à son carrosse. Aucun d'eux ne sait ce dont le pape et l'empereur se sont entretenus, mais tous sont d'opinion que la question du pouvoir temporel n'a pas été oubliée.

PERSONNEL.

M. Adjutor Lemieux est entré au service de M. Burke & Cie, de Winnipeg.

Son honneur le maire Marion est revenu du Lac-des-Chênes samedi.

M. Alfred Bleau est arrivé de Norman, Ont., avec sa famille, vendredi dernier. Nous sommes heureux de savoir que M. Bleau revient pour se fixer au milieu de nous. Il entrera au service de M. H. F. Despars.

M. de Margerie, nouvellement arrivé de France, est rendu chez M. Théophile Paré, à Sainte-Anne, avec l'intention d'y passer l'hiver et s'établir définitivement dans Manitoba si le climat de notre pays est favorable à sa santé.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la vingt unième séance du sixième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant une séance spéciale tenue jeudi, le 11me jour d'octobre, A.D. 1888.

Présents : M. le conseiller Turenne, *pro maire*, au fauteuil, et MM. les conseillers Bédard, Dubuc, Fortin, Levreault, Joyal et Pelletier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé

Le greffier dépose sur la table les communications et comptes suivants : Louis Laurendeau, $3.15 ; Turner & Despars, 64 c. ; la Compagnie Canadienne de Publication, $14.40 ; Joseph Buron, 70 c. ; rôle de paye pour le mois de septembre, $11.10.

M le conseiller Pelletier présente le 17me rapport du comité des finances qui se lit comme suit :

"17me rapport du comité des finances, M. le conseiller Pelletier, président, et MM. les conseillers Bédard et Fortin ; votre comité recommande le payment du compte de la Compagnie Canadienne de Publication, $14.40."

M le conseiller Dubuc présente le 14me rapport du comité de police, feu et santé qui se lit comme suit :

"14me rapport du comité de police, feu et santé, M. le conseiller Dubuc, président *pro tem*, et MM. les conseillers Levreault et Turenne ; votre comité recommande le paiement du compte du Dr Fafard, $15.00.

M. le conseiller Joyal présente le 14me rapport du comité des travaux publics qui se lit comme suit :

"14me rapport du comité des travaux publics, M. le conseiller Joyal, président, et MM. les conseillers Fortin, Dubuc et Levreault ; votre comité recommande le paiement des comptes suivants : rôle de paye pour le mois de septembre, $11.10 ; Turner & Despars, 64 c. ; Joseph Buron, 70 c. ; Louis Laurendeau, $3.15.

Ces différents rapports sont adoptés

M. le conseiller Fortin donne avis qu'à la prochaine assemblée il introduira une motion afin de transporter les bureaux et la salle du conseil à la station de pompe, s'il y a moyen de se procurer un coffre de sûreté à un prix raisonnable ; et le conseil s'ajourne à lundi, le 15 du courant, pour affaire de routine.

Séance de lundi, le 15.

Son honneur le maire au fauteuil et MM. les conseillers Fortin, Gauvin, Pelletier et Turenne.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Le greffier dépose sur la table une lettre de M. Lynch, demandant la permission de planter des arbres sur la rue, en face de sa propriété, encoignure des rues Dumoulin et Collège.—Accordée.

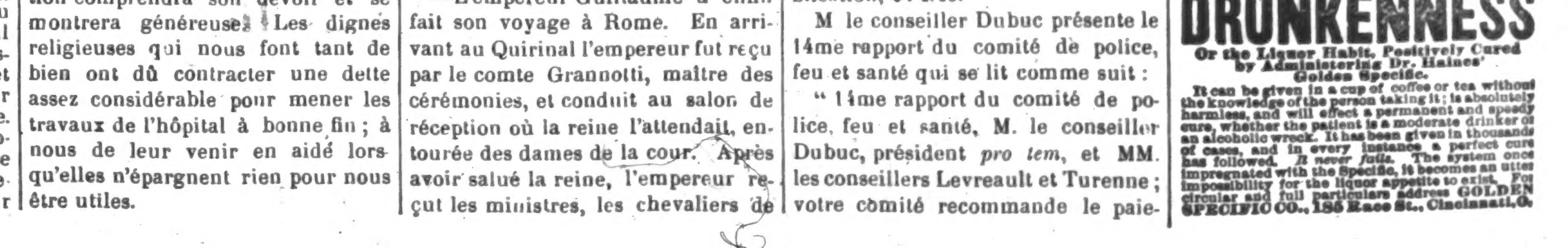
Proposé par le conseiller Turenne, appuyé par le conseiller Pelletier, que le coffre de sureté de M. H. Beauregard soit acheté au montant de $90.00, que les bureaux et la salle du conseil soient transportés à la station de pompe, et que le greffier et le trésorier fassent les dépenses nécessaires pour le déménagement. —Agréé.

Proposé par le conseiller Fortin, appuyé par le conseiller Gauvin, que la séance se lève et la séance est levée.

NAISSANCES.

En cette ville, le 15 courant, Madame Télesphore Pelletier, une fille.

A Saint-Joachim de LaBroquerie, le 28 septembre dernier, Madame Narcisse Fournier, un garçon.



Choses et Autres.

—Les directeurs du chemin de fer Montréal et Sorel se sont, réunis, vendredi à Montréal. Ils ont délibéré entre eux sur l'état des finances de la compagnie et se sont arrêtés à la résolution de suspendre dès ce jour l'exploitation de cette voie ferrée.

Les salaires des employés, qui sont au nombre d'une quarantaine, sont en arrière de plusieurs semaines et la compagnie n'a pas l'argent nécessaire pour faire faire les réparations urgentes.

—Toute la population de Corwall, a été mise en émoi, vendredi matin par la nouvelle du débordement du canal, par suite de la rupture de la chaussée, en face de Moulinette, ce qui paralyse complètement le trafic, et la nouvelle a été bientôt confirmée. Entre onze heures et minuit, jeudi soir, la chaussée a cédé près de Moulinette et à été emportée par l'eau, sur une longueur de 125 pieds. La rupture a produit l'effet d'un coup de canon.

En moins d'une heure, le canal a été presque à sec. Les barges suivantes se trouvent échouées, près de Mille Roches: "Colborne," "Albany," "McCarthy," "Kinghorn," "Nebraska," de Montréal; "Erié" de Québec; "Aid," de Prescott, et les remorqueurs "Jessie Hall," de Montréal, et "Myra, de Prescott.

Il faudra au moins deux semaines pour réparer la brèche faite à la chaussée, vû la rareté des matériaux dans le voisinage et ce retard causé au trafic est d'autant plus dommageable qu'on approche de la clôture de la navigation.

—La *Gazette Officielle* des Territoires du Nord-Ouest annonce les termes suivants de la cour suprême :

District judiciaire d'Assiniboia Est :

Moosomin—Le deuxième lundi de janvier et le deuxième lundi de juillet chaque année. Wolseley—Le dernier lundi de mars chaque année. Whitewood—Le deuxième lundi d'octobre chaque anuée.

District judiciaire de Saskatchewan : Batteford—mardi, 6 novembre, 1888. Prince Albert mardi, 20 novembre, 1888.

Chronique Locale.

—Huîtres fraîches à vendre chez M. T. Pelletier.

—Madame Damase Martin a acheté la propriété de M. A. Landry sur la rue Notre-Dame.

—Temps très désagréable, mélange de neige et de pluie. C'est la première neige de la saison.

—M. Liguori Gagné a acheté la propriété de M. Pethers, coin des rues Dumoulin et Saint-Joseph.

—Le bal de la charité au profit de l'Hôpital Général, de Winnipeg, aura lieu le 8 novembre, à la Salle d'Exercice, Winnipeg.

—L'on est à réparer le vieux bureau des Terres de la Couronne pour le faire servir aux départements des Sauvages, des terres et des bois.

—Dorénavant, les bureaux de MM. le greffier et le trésorier de la ville seront tenus à la station de police. Les assemblées du conseil se tiendront aussi au même endroit.

—On dit que M. Bedson, préfet du pénitencier, a vendu tout son troupeau de buffalos à un grand propriétaire de ranches du Kansas, pour la somme de $18,000.

—Des terrains situés dans la municipalité de Montcalm seront vendus pour taxes le 15 novembre prochain, à 11 heures a.m., aux bureaux de MM. Fortin et Bureau, à Winnipeg.

—Mardi dernier, on a opéré l'arrestation d'un faussaire du nom de C. M. Cole. Il est venu en cette ville en se disant marchand de coton de Jackson, Miss., et paraissait avoir de l'argent. Il présenta à la banque Birtish North America un chèque de $2,000 sur la banque "First National" et demanda de placer ce montant à son crédit. Le banquier eut des soupçons et télégraphia à Greenville d'où il apprit que ce chèque était forgé.

Cole a subi son procès et a plaidé coupable demandant à la cour d'être clémente vû que c'était sa première offense. Il a été condamné à un an de prison.

—La soirée musicale donnée par les Dames de l'*Ouvroir de Saint-Boniface*, a donné un profit net de $113. C'est certainement un résultat dont les Dames organisatrices ont raison de se féliciter.

—Si vous avez besoin de poêles, allez chez M. E. Guilbault. Poêles à cuisine, à salon, à chambre, etc. Le meilleur assortiment de ferblanterie possible. Satisfaction toujours garantie.

—N'oubliez pas les ventes par encan, aux salles d'encan de MM. Joyal et Williams, samedi après-midi et dans la soirée du même jour. Grande chance d'acheter à des prix très bas.

—Les autorités du Northern Pacific demandent des soumissions pour la construction d'un pire en pierre au milieu de l'Assiniboine. Cet ouvrage sera le commencement du pont qui devra remplacer celui que que cette voie ferrée traverse aujourd'hui.

—Nouveaux commissaires pour prendre des affidavits devant servir dans les cours de cette province :

Hon. J. E. P. Prendergast, M Martin Jérôme, M.P.P., M. Roger Marion, M.P.P., M. Thomas Gelley, M. P P., M. Wm. Lagimodière, M.P.P., M. A. F. Martin, M.P.P.

—Le gouvernement local a reçu ordre d'Ottawa de livrer tous les aliénés des Territoires du Nord-Ouest actuellement à l'asile de Selkirk aux autorités du pénitencier de Stoney Mountain où ils seront internés dans la bâtisse qui a été construite à cette fin.

—Les RR. Sœurs de la Charité ont déterminé l'agrandissement de la Maison Vicariale, en cette ville. Les fondations en pierre doivent se terminer aujourd'hui, et là se borneront, pour cet automne, les travaux qui seront repris de bon printemps.

—M. Napoléon Lemay, de cette ville, a vendu sa propriété sur la rue Aubert à M. Joseph Tassé, du département des travaux publics de la Puissance. M. Lemay va s'établir à Saint-Norbert, où il doit ouvrir une maison de pension et un restaurant.

—Nous sommes heureux d'annoncer que M. J. P. O. Allaire s'est assuré les services de M. Noé Sylvestre, de Saint-Aimé, Qué., pour prendre charge d'une tannerie qu'il doit ouvrir en cette ville, le 1er novembre. Cette tannerie fera les mêmes ouvrages que les tanneries de campagne de la province de Québec.

—La première excursion sur le chemin de fer de la Rivière Rouge (aujourd'hui *Northern Pacific & Manitoba*) a eu lieu hier. Un convoi de 16 chars trainé par deux locomotives laissait Winnipeg à 8.30 a.m. et revenait dans la soirée.

On dit que les trains réguliers sur cette ligne commenceront à circuler samedi.

—Vendredi matin, une tentative de meurtre tout-à fait mystérieuse a vivement ému la population de Winnipeg. M. Alexander Taytor, un négociant important de cette ville a été tiré à coups de revolvers par des personnes dont il refuse de divulguer les noms.

Taylor est sorti tout à coup de sa chambre et voyant un petit garçon à porte, il l'envoya quérir le médecin. Il était chancelant et d'une pâleur cadavérique. Les couvertures de son lit et le parquet de sa chambre étaient maculés de sang.

On l'a vu le matin dans son magasin, mais vers 10 heures il s'en est absenté, et on suppose qu'il est alors entré dans sa chambre. Qu'est-il arrivé ensuite et comment a-t-il été tiré ? c'est ce qu'on ne peut expliquer. On n'a trouvé aucun pistolet dans sa chambre, et l'endroit de la blessure indique qu'il n'y a pas eu tentative de suicide de sa part. La balle a traversé le sein gauche et est sortie près de l'épaule en arrière.

Il est en ce moment à l'hôpital, et comme il prend du mieux, l'on espère de le sauver.

L'Acte des Licenses de Manitoba

POUR LA VENTE DES LIQUEURS, 1886, ET SES AMENDEMENTS.

La demande suivante d'une license a été faite et sera prise en considération la quatorzième journée d'affaire après la publication de cet avis, par les Commissaires, au No. 393, rue Principale, Winnipeg.

Si demandé, toute opposition sera entendue aux mêmes heure et endroit :

Isaac Rosen, "Niverville Hotel," Niverville.

J. M. CLARK,
Inspecteur en chef.
Winnipeg, Man.

Publié à Saint Boniface, ce 11ème jour d'octobre, 1888. lins 11.10.88.

CANAL DU SAULT STE. MARIE.

Avis aux Entrepreneurs.

ON recevra à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'ouest, MARDI, le 23ième JOUR D'OCTOBRE PROCHAIN, des soumissions cachetés, adressées au soussigné et portant la suscription : "Soumissions pour le Canal du Sault Ste-Marie," pour la construction d'un canal du côté canadien de la rivière, à travers l'Ile Ste-Marie.

Les travaux seront divisée en deux parties : la première comprendra la formation du canal à travers l'île, et la construction des écluses : la seconde comprendra le creusement du chenal aux deux extrémités du canal et la construction des piliers.

On pourra examiner le et après MARDI, la 9ième JOUR D'OCTOBRE PROCHAIN, une carte de la localité avec les plans et devis, à ce bureau où l'on pourra se procurer les formules de soumissions.

On pourra aussi se procurer les mêmes informations, relativement aux travaux, au bureau de l'officier local dans la ville du Sault Ste-Marie, Ont.

Les soumissionnaires qui ont l'intention de faire des offres sont avertis que les soumissions ne seront prises en consideration que si elles sont faites strictement d'après les formules imprimées fournies et accompagnées d'une lettre déclarant que le ou les soumissionnaires ont examiné soigneusement la localité et la nature des matériaux trouvés dans les puits d'assai.

Dans le cas de soumission par des sociétés les soumissionnaires devront y joindre la signature actuelle de la raison sociale au complet, avec la nature de l'occupation et la résidence de chaque membre de la dite société ; et de plus chaque soumission pour la construction du canal et des écluses devra être accompagné d'un reçu de $20,000 de dépôt de banque, et chaque soumission pour le creusement et l'élargissement du canal aux deux extrémités et la construction des pilliers devra être accompagné d'un reçu de $7,500 de dépôts de banque. Ces reçus de dépôt—des chèques ne seront pas acceptés—doivent être endossés par le ministre des chemins de fer et canaux, et seront confisqués si la personne qui soumissionne refuse d'accepter le contrat aux prix et conditions mentionnés dans l'offre soumise ;

Des reçus de dépôt ainsi envoyés seront remis aux personnes dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Ce département ne s'engage pas cependant à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,
A. P. BRADLEY,
Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 8 août 1888.

9ins 23.8.88.

AGRICULTURE.

QUELQUES VÉRITÉS À L'ÉGARD DES CHEVAUX.

Voulons-nous que les chevaux ne contractent pas l'habitude de sauter les clôtures, faisons en sorte qu'elles soient toujours tenues en bon ordre.

Des conducteurs craintifs rendent les chevaux également craintifs.

De trop fortes charges rendent les chevaux lourds.

Des chevaux traités avec douceur les rend dociles et doux.

Si l'on maltraite les chevaux lorsqu'ils sont au paturage, nous en ferons des chevaux sauvages, difficiles à aborder.

Un conducteur lent insouciant rend le cheval paresseux.

Un bon pansage donne la santé aux chevaux et rend le poil luisant.

Atteler habituellement les chevaux à de lourdes charges les rend poussifs.

Si l'on veut qu'un cheval ait longue vie, il faut lui donner ses repas et le faire travailler à des heures régulières.

Traiter durement un cheval le rend timide.

La santé des chevaux repose plus dans les bons soins qu'on lui donne que par des médicaments qui lui sont donnés sans discernemənt, c'est-à-dire à la moindre apparence de maladie.

Une nourriture irrégulière tient constamment les chevaux en état de maigreur, quelque soit la quantité qu'on leur donne.

NOURRITURE D'HIVER POUR LES PORCS.

Les porcs ne peuvent point chercher eux-mêmes leur nourriture en hiver ; il faut, en conséquence, apporter plus de soins à leur procurer celle qui leur est nécessaire : C'est alors que les moyens d'entretien deviennent plus restreints pour le cultivateur imprévoyant qui n'a pas su faire une grande provision de racines ; car le grain serait trop cher pour les animaux que l'on veut simplement entretenir en bon état. Il n'y aurait donc que les résidus de la cuisine, le son provenant du blé moulu : mais ces déchets ne seraient pas suffisants pour un cultivateur qui aurait plusieurs porcs à hiverner.

Il faut, de toute nécessité, avoir à sa disposition d'autres provisions, et la culture en grand de racines peut seule les fournir, à moins d'être à proximité d'une féculerie ou d'une brasserie, qui vous promettent de vous procurer ces résidus à bon compte ; ce n'est d'ordinaire que dans le voisinage d'une ville que l'on peut recourir à ce moyen d'alimentation des porcs.

Les racines sont donc la seule nourriture économique pendant l'hiver. Avant de les servir, il faut avoir soin de les approprier, de les couper par morceaux de moyenne grosseur, de les assaisonner de sel de temps en temps pour exciter leur appétit, de mélanger les diverses espèces, et de donner pour boisson les eaux grasses. Si l'on s'aperçoit que les porcs sont fatigués des racines crues, il faut les faire cuire : ce petit sacrifice suffira pour rendre l'appétit aux porcs.

C'est en hiver principalement, que les cochons doivent recevoir les plus grands soins de propreté et un logis convenable. On voit communément les cultivateurs laisser courir leurs porcs, en hiver, dans des basse-cours, où ils trouvent plusieurs déchets. La méthode n'est pas mauvaise quand on a soin, pendant le temps des pluies et des froids, de tenir leur logement propre, garni d'une bonne litière, parce que, dans le cas contraire, ils s'enterrent dans un tas de fumier, et par ce moyen, la superficie de leur peau se remplit d'ordures, et les intervalles entre leurs soies se couvrent d'une croûte qui arrête la transpiration et qui est un grand obstacle à leur croissance.

—*G. des Campagnes.*